

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal n°021-2023
Déclaration sans suite – consultation du marché de petite enfance 2024-2027

Monsieur le Maire de Dommartin,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'offre unique jugée inacceptable dépassant largement le budget alloué à la consultation,

ARRETE

Article 1 : Déclare sans suite la procédure de marché d'Animation de la structure petite enfance dont la publicité est parue le 18 novembre 2022 pour une date limite de remise des offres au 19 décembre 2022 12h00.

Article 2 : Déclare une procédure sans suite au motif d'intérêt général pour bonne gestion des deniers publics

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au

- = Prestataire unique ayant déposé une offre
- = Préfet en charge du contrôle de légalité

Et affichée en mairie.

Fait à Dommartin,

le mercredi 1er mars 2023

Le Maire, Alain THIVELIER

Affiché le : 04/03/2023

